



référence
AP17

Le produit d'assurance CYBER

Durée présentiel/distanciel : 120mn - Durée e-learning : 60 mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel – e-learning

Catégorie : Distribution d'assurances

Éligible DDA : Oui

Public :

Dirigeant

Commerciaux

Gestionnaire

Juriste

Responsable production

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en présentiel

Durée
120 min

Dates ou période
À définir

Horaires
À définir

Nombre de participants
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 1440 € HT



Formation suivie en distanciel

Durée
120 min

Dates ou période
À définir

Horaires
À définir

Nombre de participants
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 1080 € HT



Formation suivie en e-learning

Tarif :
35 € HT

 Durée
60 min

 **Dates ou période :**
Voir convention de formation
conclue avec le client

 **Horaires :**
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.

1. Objectifs de la formation et compétences visées

Cette formation a pour objectif de donner aux participants une compréhension claire des garanties, exclusions et enjeux propres aux produits d'assurance cyber, dans un contexte de multiplication des attaques et d'attentes accrues des entreprises.

Elle vise également à permettre aux professionnels d'expliquer ce produit à leurs clients, de qualifier correctement leurs besoins et de sécuriser la souscription et la gestion des sinistres.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre les risques cyber et les besoins de couverture des entreprises.
- Identifier les garanties, exclusions et conditions essentielles d'un contrat cyber.
- Adopter les bons réflexes pour souscrire, conseiller et gérer un contrat cyber en conformité.

2. Contenu

Le contenu présente la structure d'un produit d'assurance cyber : garanties de base, options, limites, exclusions, conditions de mise en jeu et obligations de l'assuré.

Il inclut également les pratiques de souscription (analyse du niveau de sécurité, questionnaires, exigences minimales) et les enjeux de gestion des sinistres (ransomware, interruption d'activité, assistance). Des cas concrets illustrent les situations les plus fréquentes.

- Les composantes du produit : atteinte aux systèmes, pertes d'exploitation, responsabilité cyber, assistance informatique/juridique, gestion de crise.
- Souscription et prévention : questionnaires, audits, exigences minimales de cybersécurité, obligations de l'assuré.
- Sinistres cyber : ransomware, violation de données, gestion de crise, coordination avec prestataires spécialisés et obligations réglementaires (CNIL).



3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation



5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.